

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 18 JUILLET 2018

Séance ordinaire du Conseil Municipal du mercredi 18 juillet 2018 à 20 H, en mairie, après convocation d'usage légale et mesures de publicité prévues par le Code général des collectivités territoriales en date du 11 juillet 2018.

La séance est ouverte par M. le Maire, Christophe KNOBLOCH, qui salue les membres présents pour cette réunion ;

Marie-Madeleine AYDIN, Huguette BARONDEAU, Jean-Marie BECK, Justin FAHRNER, Philippe FAHRNER, Jean-Blaise FEIST, Clothilde LOOS arrivée à 20h15, Michèle LOUVEL Aude ROMILLY, Francis SEYLLER, Yolande SEYLLER, Nicolas SIMLER, Delphine WAEGEL et Thierry WITWICKI.

Secrétaire de séance : Jean-Marie BECK

Absentes excusées :

Geneviève GROSSHENY a donné pouvoir à Jean-Marie BECK

Edith SCHWAB a donné pouvoir à Justin FAHRNER

Gaëlle HOUBRE a donné pouvoir à Aude ROMILLY

Clothilde LOOS a donné pouvoir à Nicolas SIMLER jusqu'à son arrivée à 20h15

Assistante déléguée au secrétariat : Emilie SCHUTZ

Ordre du jour

1. Approbation et signature du PV du 19 juin 2018
2. Désignation d'un secrétaire de séance
3. Aménagement du parking de la salle polyvalente
4. Travaux à l'Eglise
5. Décision modificative
6. Lotissement de la Gare 4^{ème} tranche – Vente d'un terrain
7. Travaux de voirie
8. Approbation du plan de formation
9. Présentation du rapport annuel 2017 – SMICTOM d'Alsace Centrale
10. Présentation du rapport annuel 2017 Eau et Assainissement – SDEA
11. Location du chapiteau de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim pour la Fête de la Tarte aux Quetsches
12. Décisions du Maire
13. Communications/Informations

Le Maire demande la modification de l'ordre du jour par l'ajout d'un point : la location du chapiteau de la CCRM par la Commune pour la Fête de la Tarte aux Quetsches.
Adopté à l'unanimité des membres présents.

1. Approbation et signature du PV du 19 juin 2018

Le Maire rappelle les points essentiels traités lors de la séance du 19 juin 2018. Aucun commentaire ni remarque n'ayant été formulés à l'issue de la transmission du Procès-Verbal, celui-ci est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

2. Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L.121-14 du code des communes, le Conseil Municipal doit désigner un secrétaire parmi ses membres, au début de chaque séance.

Pour la présente séance, Jean-Marie BECK est désigné secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

3. Aménagement des abords de la salle polyvalente

Rapporteur : le Maire Christophe KNOBLOCH et M. MERCIER de l'ATIP

Le projet s'intitule « Aménagement des abords de la salle polyvalente » car il consiste à aménager le parking, les espaces verts, les alentours de la salle.

Monsieur MERCIER explique que la consultation pour la maîtrise d'ouvrage devrait démarrer après le 15 août 2018.

Il présente le cahier des clauses techniques particulières auquel sera soumis le candidat souhaitant répondre la mission de maîtrise d'œuvre.

Il réalise une analyse de l'existant en indiquant les contraintes du site et visant les points à améliorer dans l'aménagement futur.

Les objectifs principaux sont :

- Refonte des aires de stationnement
- Conservation de l'espace à l'avant pour le chapiteau
- Aménagement des accès aux différents modes de circulation (voitures, vélos) et cheminements piétonniers
- Création d'un parking bus à côté de la route, un accès camions pour l'entretien du site, livraisons, enlèvement des ordures ménagères...
- Valorisation des espaces verts
- Gestion des eaux pluviales et des réseaux secs
- Mise en valeur des équipements sportifs
- Suppression du mur extérieur (court de tennis) pour éviter les espaces et recoins « dissimulés »

Le maître d'œuvre fera des propositions en fonction de tous ces critères.

L'aménagement des abords ne devra pas avoir d'incidence notable sur l'utilisation des équipements pour la durée du chantier.

M. MERCIER détaille les missions qui incomberont au futur maître d'œuvre.

En terme de calendrier, l'appel d'offres des travaux devrait idéalement être lancé début 2019 pour un démarrage au printemps pour l'aménagement des parkings à l'avant et en phase 2, en mai, l'arrière et le parvis et la dernière phase espaces verts et plaine d'activités fin septembre pour une mise en service complète prévue en novembre 2019.

Un débat s'ensuit sur le mur d'enceinte du terrain d'honneur du FCW. Le Maire confirme que l'enceinte du stade est dans un état critique. Il suggère que des devis soient demandés afin d'avoir une estimation pour engager une réflexion sur ce sujet. En revanche, ce mur, même inesthétique, n'entrera pas dans l'objet des présents travaux, étant donné le coût très important.

Après avoir entendu les explications de M. MERCIER et du Maire, le Conseil Municipal autorise le Maire à lancer la consultation en vue de retenir un maître d'œuvre.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

4. Travaux à l'Eglise

Rapporteur : le Maire Christophe KNOBLOCH

Le Maire a présenté des photographies de la toiture de l'Eglise, sur la partie sud au-dessus de l'entrée. Il y a de grosses infiltrations d'eau. Les travaux sont urgents et nécessaires et ont déjà été évoqué en début d'année puisque les crédits ont été prévus au Budget Primitif 2018 à hauteur de 6 000 €.

Après avoir mené des investigations, il s'avère que les réparations sont en réalité plus conséquentes : travaux de charpente, zinguerie avec corniche et moulures et pose de nouvelles tuiles. Un écran sous toiture est prévu pour éviter les infiltrations. L'ardoise sera remplacée par des tuiles fines qui ressemblent à l'ardoise et sont moins chères. Le lattage et le contre lattage sont aussi prévus.

Un devis commun de EO BOIS et ZER est présenté. Il s'élève à 20 780 € HT. (OP 836, C/21318).

Le Maire explique que la charpente est en chêne et devrait donc être encore intacte. Etant invisible avec les ardoises posées actuellement, aucun diagnostic plus précis n'a pu être fait. Si cette supposition est inexacte, des travaux supplémentaires se rajouteront.

Jean-Blaise FEIST pose la question de l'état des chevrons. Le Maire indique qu'ils sont aussi en chêne donc suivant le même raisonnement que pour la charpente, leur état devrait être correcte aussi. Un débat s'ensuit sur l'éventuelle mise en peinture du bois.

Il y a lieu de faire une déclaration préalable pour ces travaux. Au vu du délai d'instruction les travaux seront réalisés cet automne et ainsi la couleur du bois et la mise en peinture éventuelle pourront être discutés dans l'intervalle.

Jean-Blaise FEIST demande si une gouttière est prévue. Le Maire répond que ce n'est pas prévu au risque de gêner l'effet esthétique de l'édifice.

Toutefois, quelques menus travaux de zinguerie seront prévus pour protéger le bois.

Adopté à l'unanimité des membres présents sauf un conseiller qui ne prend pas part au vote pour éviter tout conflit d'intérêt.

5. Décisions modificatives

Rapporteur : l'Adjointe Aude ROMILLY

Il convient de prendre la décision modificative suivante en cas d'approbation du point précédent :

OP 668 « Travaux salle polyvalente », C/21318	- 17 000 €
OP 836 « Réfection toiture Eglise », C/21318	+ 17 000 €

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Pour réaliser les travaux de drainage de la flaque au parking du plan d'eau (déjà prévus au budget) et conformément à la demande de la commission voirie de faire le reprofilage du site, il convient de valider la décision modificative suivante :

OP 668 « Travaux salle polyvalente », C/21318	- 6 000 €
OP 839 « Aménagement parking plan d'eau », C/2151	+ 6 000 €

Adopté à 16 voix POUR et 2 ABSTENTIONS.

6. Lotissement de la Gare 4^{ème} tranche – Vente d'un terrain

Rapporteur : l'Adjointe Aude ROMILLY

Il est proposé que le Conseil Municipal autorise la vente du terrain situé dans le lotissement 4^{ème} tranche aux personnes qui suivent :

- Parcelle 1027/673, section 22
Lot n° 5 - superficie de 6 ares
A M. Dominique CATTO et son épouse Estelle CATTO née ROTHHUT domiciliés 27 rue Principale à Bootzheim (67390)
Prix : 90 000 € TTC (75 000,00 € HT)

Adopté à l'unanimité des membres présents.

7. Travaux de voirie

Rapporteur : le Maire Christophe KNOBLOCH

Le Maire explique que des menus travaux de voirie et d'aménagement urbain sont prévus. Un devis pour les différents postes a été sollicité auprès de l'entreprise STRADA. La Commission voirie a suggéré, vu les sommes peu conséquentes engagées, de ne pas solliciter d'autres devis.

Le Maire présente les aspects techniques et le chiffrage réalisé pour différents travaux de voirie. Pour chaque poste, il présente une série de photographies.

Le Conseil Municipal décide d'approuver les travaux suivants, proposés par la commission voirie et pour la plupart inscrits au budget :

- Aménagement espaces verts rue des Iris (OP 838, C/2151): 1 298,00 € HT

Adopté à l'unanimité

- Parking plan d'eau (drainage flaque), OP 839, C/2151 : 1 600 € HT

Adopté à l'unanimité

- Travaux d'aménagement de la stèle Bassompierre. Un débat s'ensuit pour la variante entre les enrobés et les pavés pour la finition. Le maire soumet ce choix au vote : 10 voix pour les enrobés et 8 voix en faveur des pavés. C'est donc l'enrobé qui sera mis en place. Coût : 5 130 € HT(OP 810, C/2151)
Adopté à l'unanimité
- Reprofilage du parking du KOBA, non prévu au budget mais demandé par la Commission Voirie (plaques d'enrobés et de béton à certains endroits, différences de niveaux...) Il est suggéré de rajouter des gravillons. Le Maire précise qu'il y aura peu de végétation spontanée en raison de la circulation de véhicules.
Coût : 4 902 € HT - OP 839, C/2151
Adopté à 14 voix POUR et 4 ABSTENTIONS
- Consolidation de l'aménagement rue du Moulin. Le Maire donne les explications techniques. A noter que les chicanes ne seront pas imperméabilisées. La consolidation était prévue dès la phase test. Les riverains seront consultés sur place pour l'implantation des ilots. Coût : : 6 032,50 € HT (OP 841, C/2151)
Adopté à l'unanimité. *Justin FAHRNER propose de mettre la rue en zone 30, pour accentuer la sécurité des enfants qui se rendent à l'école. Le Maire émet un avis favorable mais propose de débattre de ce point ultérieurement. Il souhaite d'abord aborder ce point avec les riverains.*
- Rue de la Gare/rue de Bergheim et rue de la Gare/rue du Ruisseau : terminaison de trottoirs et création d'un passage piétons : 1 608 € HT. Ces frais seront imputés au budget annexe du lotissement.
Adopté à l'unanimité
- Mur de clôture et aménagement de la cour de la maison forestière : 4 835 € HT (OP 814, C/2151)
Adopté à l'unanimité
- Démolition du poste transformateur rue de Muttersholtz : 3 960 € HT (OP 828, C/2313) comprend la démolition du bâtiment, enlèvement clôture et végétation sauf l'arbre le plus grand qui sera conservé
Adopté à l'unanimité
- Rue du Schlittweg : finition de trottoir. 646,80 €HT, OP 650, C/2151
Adopté à l'unanimité
- Rue de Hilsenheim/rue du Ruisseau : création d'un ilot en goutte d'eau légèrement sur élevé (2m long) au niveau du cédez le passage pour créer un obstacle visuel : 600 € (OP 650, C/2151)
Adopté à l'unanimité

Thierry WITWICKI et Michèle LOUVEL signalent un trou non revêtu en enrobés suite aux travaux réalisés à l'angle de la rue des Pommiers et de la rue de l'Etang. Le Maire se charge de le signaler au SDEA pour que le nécessaire soit fait rapidement.

8. Approbation du plan de formation

Rapporteur : l'Adjointe Aude ROMILLY

Le Conseil Municipal,
Sur proposition du Maire,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-29,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale en particulier son article 33,

Vu la loi n°84-594 du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale et complétant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Vu l'avis favorable émis par le Comité Technique le 15 mai 2018,

Après, en avoir délibéré,

Décident

à compter du 1^{er} janvier 2018 de mettre en œuvre le plan de formation selon les modalités figurant au document annexé à la présente délibération

Chargent le Maire de l'application des décisions ci-dessus.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

9. Présentation du rapport annuel 2017 – SMICTOM d'Alsace Centrale

Rapporteur : le Maire Christophe KNOBLOCH

Le Maire a fait la présentation du rapport annuel 2017 du SMICTOM d'Alsace Centrale.

10. Présentation du rapport annuel 2017 Eau et Assainissement – SDEA

Rapporteur : l'Adjoint Nicolas SIMLER

L'Adjoint Nicolas SIMLER a fait la présentation du rapport annuel 2017 Eau et Assainissement du SDEA.

11. Location du chapiteau CCRM

Nicolas SIMLER explique que la location des chapiteaux de la CCRM est désormais payante pour la Commune (auparavant uniquement pour les associations). Pour la surface nécessaire louée habituellement pour la Fête de la Tarte aux Quetsches, cela représente la somme de 300 €.

Cette facturation est liée aux frais d'entretien importants de ce bien pour la CCRM et nécessaire pour responsabiliser les utilisateurs.

Il est proposé que la location du chapiteau soit prise en charge par la Commune et non par l'OMJSALC. En effet, l'OMJSALC se compose d'associations locales et ne reçoit pas de subvention communale de fonctionnement de la Commune.

Le lien entre la collectivité et l'associations sont étroits, surtout pour l'organisation de la Fête de la Tarte aux Quetsches.

Le Maire annonce qu'il ne prendra pas part au vote en tant que Président de l'OMJSALC et propose que les conseillers siégeant à l'OMJSALC fassent de même.

Le Maire demande à ce que ce point soit donc soumis au vote des conseillers non impliqués au sein de l'OMJSALC. L'assemblée donne son accord.

Adopté à l'unanimité des votants soit 8 voix.

La Commune prendra en charge les frais de location du chapiteau de la CCRM pour la Fête de la Tarte aux Quetsches.

12. Décisions du Maire

Le Maire rendra compte des délégations d'attribution exercées par lui-même en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 7 avril 2014.

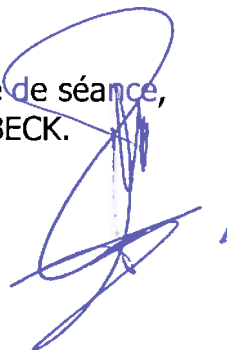
- Acquisition d'une nouvelle débroussailleuse pour la somme de 780 € TTC
- Réfection du revêtement rue du Cimetière par VOGEL pour la somme de 1 042,80 € TTC.

13. Communications/Informations

- Le Volley Club remercie le Conseil Municipal pour sa participation au tournoi. L'équipe formée des membres du Conseil Municipal a terminé à la 17^{ème} place (sur 36).
- Le journal d'info de l'association pèlerinage TAMBOV sera envoyé par mail.
- Désignation d'un délégué au sein de la CCRM pour le SMICTOM d'Alsace Centrale (1 réunion/trimestre) : pas de volontaires
- Le Maire fait part de l'entretien qu'il a eu avec M. VUILLERMET (Président du Pétanque Club) au sujet de l'utilisation du club-house du Pétanque
- Huguette rappelle les objectifs du Plan Communal de Sauvegarde, sa fonction. Il consiste à récapituler les procédures et démarches à suivre en cas de crise. Elle attire particulièrement l'attention des conseillers à observer une veille des personnes isolées dans leurs quartiers en cas de période de fortes chaleurs. Le document est mis à jour régulièrement et est consultable en mairie. Il sera envoyé aux conseillers par mail afin de voir si il est complet.
- Huguette rappelle que le tournoi CREDIT MUTUEL se tiendra du 25 juillet au 29 juillet 2018 à Wittisheim et elle invite les conseillers à y assister.
- Nicolas SIMLER informe que le lot aux Schitterlachmatten qui n'a pas trouvé preneur a fait l'objet d'une coupe par l'entreprise HEILBRONN pour 345 HT car il était nécessaire d'intervenir de façon urgente afin d'éviter la chute de frênes malades.

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 23 heures.

Le secrétaire de séance,
Jean-Marie BECK.



Le Maire,
Christophe KNOBLOCH.

